



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 13 janvier 2016

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON, GENCO  
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents excusés** : Mme MELIANI pouvoir à Mme LEDUC, Mr BERNARD pouvoir à Mr BEUGUEHO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

### OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du  
19/01/2016

Dépôt en Préfecture  
20/01/2016

Affichage du  
19/01/2016

Convocation du  
05/01/2016

#### 1) Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de Metz Métropole

Le Maire présente à ses conseillers le rapport de la CLECT révisant les attributions de compensation des communes membres suite à la finalisation du processus de fusion de la communauté de communes du Val Saint Pierre avec la communauté d'agglomération de Metz Métropole.

Il en ressort que des compétences sont ainsi restituées aux communes :

- Balayage des voiries
- Vidange des dégraisseurs des salles polyvalentes
- Acheminement des élèves du Val Saint Pierre à la salle omnisports de Jury

La compétence « Curage, fraisage et nettoyage des avaloirs d'eau pluviale (y compris grilles et désableurs) » est reprise dans la compétence assainissement confiée à Hagani, il n'y a donc pas lieu de restituer celle-ci aux communes.

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité des voix :

- D'ACCEPTER le transfert des compétences précitées ainsi que l'évaluation de leur coût respectif
- TOUTEFOIS S'OPPOSE au mode de calcul effectué concernant la Zone Artisanale de Peltre et demande sa révision.

Le Maire, TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 13 janvier 2016

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON, GENCO  
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents excusés** : Mme MELIANI pouvoir à Mme LEDUC, Mr BERNARD pouvoir à Mr BEUGUEHO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

### OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du  
19/01/2016

Dépôt en Préfecture  
20/01/2016

Affichage du  
19/01/2016

Convocation du  
05/01/2016

#### 2) Demande de retrait de la commune de Chesny du Syndicat Pétiscolaire de Jury-Chesny-Mécleuves

En l'absence de copie de la lettre de Mr le Préfet, ce point est reporté.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 13 janvier 2016

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON, GENCO  
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents excusés** : Mme MELIANI pouvoir à Mme LEDUC, Mr BERNARD pouvoir à Mr BEUGUEHO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication  
du  
19/01/2016

#### **3) Avis sur le projet de mutualisation des services de Metz Métropole et des communes membres**

Dépôt en  
Préfecture  
20/01/2016

La réforme initiée par la loi du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales a introduit l'obligation pour tous les EPCI de rédiger un rapport relatif aux mutualisations de services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Affichage du  
19/01/2016

Aussi, un travail de concertation avec les Communes a été organisé par le biais d'un séminaire et d'entretiens avec les Maires et dans le cadre de la Conférence des Maires, constituée en Comité de pilotage, qui a validé et orienté chaque étape de la démarche. Un travail a également été engagé avec les cadres des collectivités concernées.

Convocation  
du  
05/01/2016

Le présent projet de Schéma est le fruit de ces échanges et a vocation à être un document de cadrage définissant le contour et les objectifs attendus qui seront traduits dans le plan de mise en œuvre opérationnelle, rédigé pour chaque fonction à mutualiser.

Les enjeux et objectifs identifiés de la démarche de mutualisation :

- La recherche d'une amélioration continue de la qualité (possible notamment par partage des expertises),
- La recherche d'adaptabilité de l'organisation publique locale qui doit permettre de maintenir voire augmenter la qualité de services,
- L'optimisation des dépenses de gestion à terme (notamment par des réorganisations lors de départs d'agents).

Les principes régissant les mutualisations futures :

- Le respect de l'identité communale et de l'autorité des Maires,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

- La recherche d'une amélioration du service rendu aux utilisateurs avec le souhait affirmé d'augmenter le niveau d'efficacité,
- Le respect des administrations qui impose d'adapter les mutualisations aux besoins des Communes : une mutualisation à géométrie variable.

Le présent Schéma prévoit trois axes de mutualisations :

- Une mutualisation structurelle entre les services de Metz Métropole et de la Ville de Metz, premier socle de mutualisation,
- Une mutualisation à la carte qui peut être structurelle ou non pour les Communes qui souhaiteraient s'engager vers une mutualisation pérenne,
- Une plateforme de services qui permettrait de répondre à des besoins ponctuels de toutes les Communes de l'agglomération.

Conformément aux dispositions législatives, chacun des Conseils Municipaux des Communes membres de Metz Métropole est appelé à émettre un avis.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-39,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le Rapport établi par le Président de Metz Métropole relatif aux mutualisations de services et transmis à la Commune d'Augny le 13 novembre 2015,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le Rapport relatif aux mutualisations de services de Metz Métropole et de ses Communes,

**EMET un AVIS FAVORABLE** à la mise en œuvre d'un schéma de mutualisation entre Metz Métropole et ses communes membres, les enjeux et les objectifs devant concourir à la rationalisation des dépenses publiques, à l'amélioration du service rendu aux usagers en augmentant le niveau d'efficacité, à l'optimisation des expertises et des ressources, à la préservation de la proximité et à renforcer la solidarité entre Metz Métropole et ses communes membres,

**EMET un avis DEFAVORABLE** au Rapport relatif aux mutualisations de services de Métropole et de ses Communes et propose les amendements suivants :

- Préciser et insérer dans l'article 4.3. « Focus sur la Ville de Metz et la Communauté d'Agglomération – Taux d'encadrement » une répartition des effectifs de Metz Métropole et de la Ville de Metz par catégorie A, B et C par services concernés par la mutualisation et non par effectifs globaux pour chaque instance, et étendre cette catégorisation à chaque Commune de l'EPCI,
- Préciser et insérer dans l'article 4.3. « Focus sur la Ville de Metz et la Communauté d'Agglomération – Pyramide des âges », une pyramide des âges par services



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

concernés par la mutualisation et non par effectifs globaux pour chaque instance, et étendre cette démarche à chaque Commune du territoire,

- Compléter chaque forme de mutualisation détaillée au travers des 20 fiches actions (création de services commun ou prestations de services conventionnées) par des éléments financiers précis afin que chaque Commune prenne acte des coûts engagés par les différentes formes de mutualisation envisagées, à court, à moyen et à long terme, et notamment préciser les conditions de mise en œuvre des transferts de charges dans le cadre de l'attribution de compensation ou des missions effectuées par convention.

La Commune demande à ce que **les transferts de charges de personnels soient intégrés au calcul de l'attribution de compensation (AC) et non facturés par Metz Métropole** (action 18 et action 19 du rapport s'agissant du travail en commun par convention, à court terme). La Commune sollicite une prospective financière à court et à moyen terme, a minima, venant analyser les impacts des transferts au travers de l'AC, et ce afin de déterminer la solution la plus favorable à Metz Métropole et aux communes du territoire,

- Définir plus largement les axes 2 et 3 du rapport de mutualisation, l'axe 2 mettant en œuvre l'adhésion des communes du territoire aux services communs créés entre Metz Métropole et la Ville de Metz à travers l'axe 1 de mutualisation, et l'axe 3, ouvrant la possibilité aux communes d'adhérer à une plateforme de services offrant les mêmes services que dans le cadre de l'adhésion aux services communs (adhésion à la carte ou prestations de services à la carte), les modalités financières de mise en œuvre et leurs conséquences pour les communes différant,
- Inscrire la gratuité de l'accès à la plateforme de services aux Communes, mentionnée à l'axe 3 du Rapport du schéma de mutualisation, et annoncée **lors du séminaire « finances » du 18 septembre 2015** tout en détaillant les missions que pourront assurer les services supports et opérationnels, et ce afin d'en fixer les limites (questions simples et/ou complexes, remises de rapports simples et/ou complexes...),
- Intégrer les dispositions réglementaires introduites par la Loi Nôtre, telles que les conventions de prestations de service conclues entre des EPCI ou entre des communes membres d'un même EPCI à fiscalité (Article 72 de la loi NOTRe), qui, sans figurer dans le schéma de mutualisation, ne peuvent être mises en œuvre.

La Commune sollicite une réflexion globale sur tous les types de mutualisation pouvant être intégrés au schéma de mutualisation (entre communes du territoire, entre EPCI, ou tout autre partenariat) afin qu'aucune forme de mutualisation, non identifiée initialement, ne puisse être mise en œuvre le cas échéant.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 13 janvier 2016

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON, GENCO  
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents excusés** : Mme MELIANI pouvoir à Mme LEDUC, Mr BERNARD pouvoir à Mr BEUGUEHO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

### OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du  
19/01/2016

#### 4) Prix de la charbonnette

Dépôt en Préfecture  
20/01/2016

Dans la mesure où la charbonnette est strictement interdite, Mr le Maire propose de la facturer, si tel était le cas, au prix du stère, à savoir 11€/stère.

Affichage du  
19/01/2016

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix ce tarif.

Convocation du  
05/01/2016

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 13 janvier 2016

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON, GENCO  
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents excusés** : Mme MELIANI pouvoir à Mme LEDUC, Mr BERNARD pouvoir à Mr BEUGUEHO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
19/01/2016

#### 5) Devis pour réparation urgente de toiture

Dépôt en Préfecture  
20/01/2016

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un devis de 537€ a été accordé à l'entreprise OBRINGER pour une réparation urgente de la toiture de l'ancienne mairie-école de Mécleuves.

Affichage du  
19/01/2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix.

Convocation du  
05/01/2016

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 13 janvier 2016

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON, GENCO  
Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents excusés** : Mme MELIANI pouvoir à Mme LEDUC, Mr BERNARD pouvoir à Mr BEUGUEHO

**Secrétaire de séance** : Mme JOFFROY Séverine

### OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du  
19/01/2016

Dépôt en Préfecture  
20/01/2016

Affichage du  
19/01/2016

Convocation du  
05/01/2016

#### 6) Redevance pluri-annuelle d'occupation du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution gaz exploités par GrDF

Mr le Maire expose au conseil que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Il propose ainsi au conseil :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule :  
0,35€/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus
- Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1

Le conseil, à l'unanimité des voix, ACCEPTE les propositions faites.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE